Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_15-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 10 Votants 11 dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026
Date d'Affichage	19 janvier 2026
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier

Délibération n° 2026-15
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

BUDGET 2026 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme le Maire propose aux Elus de délibérer sur les différentes dépenses du Budget 2026 attribué à la bibliothèque municipale, à savoir :

1) OUVRAGES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 2 000 euros TTC le montant des dépenses 2026 pour l'achat d'ouvrages et de périodiques.

2) FOURNITURES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 400.00 euros TTC le montant des dépenses 2026 pour l'achat de fournitures diverses.

3) ANIMATIONS

Quant au budget Animations, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 500 euros TTC le montant des dépenses 2026.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mr Jean-Claude Pannetier, 1er Adjoint.